

**Université d'Ottawa**  
**Comité consultatif du budget**  
**Commentaires de la communauté universitaire**

Expéditeur: Chantal Sabourin

Faculté/Service : Cabinet du recteur et des vices recteurs

Bonjour,

Depuis quelques années, je me questionne sur les coûts opérationnels ainsi que les règlements entourant les frais de BlackBerry, iPhone, iPad, etc.!

Selon moi, l'Université dépense beaucoup annuellement en appareils électroniques ainsi qu'en frais d'utilisation sans être règlementé ou même être en mesure d'en informer adéquatement ses usagers des alternatives possibles de réduire les coûts additionnels. Plusieurs usagers utilisent ces appareils aux fins personnels et lorsqu'ils voyagent ne sont pas informés des alternatives (gratuites ou à moindre coût) qu'ils pourraient utiliser pour réduire les coûts!

À titre d'exemple :

une réglementation qui définirait la durée qu'un usager doit garder son appareil avant qu'il puisse le changer, qu'il est responsable du remplacement (en totalité) si perdu, qu'il est responsable des coûts additionnels qu'il engendre et qu'il est aussi responsable de se procurer des forfaits lorsqu'il voyage serait un gros départ.

Une session de formation obligatoire avant la remise d'appareils afin d'en informer les usagers des bienfaits, des forfaits voyage, des possibilités de gratuités (Wi-Fi et autres) et d'en obtenir la signature de responsabilité comme on le fait avec une carte d'achat (PCard) pour conscientiser l'utilisateur que cet appareil est la propriété de l'Université et qu'on lui « PRÊTE » pour les bienfaits de son travail!

Je vous partage mon opinion, car je trouve que l'Université dépense une somme importante annuellement sans contrôle! Il serait intéressant d'analyser la somme dépensée depuis quelques années ainsi que les usagers ayant des appareils!

Cordialement,

Chantal